

Papier à en-tête
de l'entreprise

Objet : **Attestation d'achats de biens ou de services en franchise de taxe sur la valeur ajoutée**

Le

Je soussigné, (**Nom, Prénom, qualité**)¹, atteste que l'entreprise (**désignation complète de l'entreprise**)² achète le (**date de l'opération**) auprès de (**désignation complète de l'entreprise établie en France**) les marchandises (**ou prestations de services**) suivantes (**nature des marchandises ou des prestations de services**) pour un montant hors taxe sur la valeur ajoutée de €³

Je certifie que :

- a) ces biens sont destinés en l'état ou après transformation à faire l'objet :
- d'une livraison à l'exportation ;
 - d'une livraison intracommunautaire exonérée en vertu du I de l'article 262 ter du code général des impôts (CGI) ;
 - d'une livraison dont le lieu est situé sur le territoire d'un autre Etat membre de la Communauté européenne en application des dispositions de l'article 258 A du CGI relatif au régime des ventes à distance ;
 - d'une livraison de gaz ou d'électricité située hors de France en application du III de l'article 258 du CGI ;
 - d'une livraison après montage ou installation dont le lieu est situé dans un autre Etat membre de la Communauté européenne en application de l'article 258 du CGI ;

b) les prestations de services sont afférentes à des biens qui recevront cette destination.

Si les marchandises en cause ne recevaient pas la destination ayant motivé l'autorisation d'achat en franchise, l'entreprise sus-nommée s'engage, en application des articles 275 et 284-I du CGI, à acquitter la taxe sur la valeur ajoutée, sans préjudice des pénalités prévues au 4 de l'article 1788 A du CGI.

Je vous indique que l'entreprise sus-nommée :

- bénéficie d'une dispense de visa, n°....., délivrée le.....⁴
- ne bénéficie pas d'une dispense de visa¹

Fait à _____ le _____

(Signature manuscrite)

VISA DU SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES

Attestation n° _____

Cachet du service : _____

Fait à : _____ le _____

(Nom, prénom, qualité et signature)

¹ Le soussigné doit avoir qualité pour engager l'entreprise. Le cas échéant, un mandat régulier doit être joint à l'attestation.

² Dénomination, adresse, n°SIRET.

³ L'instruction 3 A-2-04 du 6 août 2004 a supprimé l'obligation de chiffrage des attestations pour les acquéreurs dispensés de visa par l'instruction 3 A-1-00 du 21 février 2000.

⁴ Rayer la mention inutile.

